

Chaudières fioul/gaz

Uni 3000 F

Capacités 120 à 1850 kW

Chaudière de remplacement pour SK425/625/635/645 (jusqu'à 400 kW)



BOSCH

Notice d'utilisation

Table des matières

1	Explication des symboles et mesures de sécurité	2
1.1	Explication des symboles	2
1.2	Mesures de sécurité	3
2	Caractéristiques de l'appareil	4
2.1	Utilisation conforme	4
2.2	Obligations d'autorisation et d'information	4
2.3	Déclaration de conformité CE	4
2.4	Aperçu des combustibles utilisables	4
2.5	Plaque signalétique	4
2.6	Description de l'appareil	5
3	Recommandations pour l'installation et le fonctionnement	5
3.1	Qualité de l'air de combustion	5
3.2	Qualité de l'eau de chauffage	5
4	Mise en service	6
4.1	Mise en service de l'installation de chauffage	6
4.2	Mise en service de l'appareil de régulation et du brûleur	6
5	Mise hors service	6
5.1	Mettre l'installation de chauffage hors service	6
5.2	Mise hors service de l'installation de chauffage en cas d'urgence	6
6	Élimination des défauts du brûleur	7
7	Inspection et entretien	7
7.1	Importance d'un entretien régulier	7
7.2	Quand faut-il vérifier la pression d'eau de l'installation de chauffage ?	7
7.2.1	Contrôler et corriger la pression d'eau	8
7.2.2	Installations fermées	8
7.2.3	Installations ouvertes	8
7.3	Installations avec systèmes de maintien de pression automatiques	8
8	Protection de l'environnement / Recyclage	9
9	Consignes pour économiser l'énergie	9
10	Généralités	10

1 Explication des symboles et mesures de sécurité

1.1 Explication des symboles

Avertissements



Les avertissements sont indiqués dans le texte par un triangle de signalisation. En outre, les mots de signalement caractérisent le type et l'importance des conséquences éventuelles si les mesures nécessaires pour éviter le danger ne sont pas respectées.

Les mots de signalement suivants sont définis et peuvent être utilisés dans le présent document :

- **AVIS** signale le risque de dégâts matériels.
- **PRUDENCE** signale le risque d'accidents corporels légers à moyens.
- **AVERTISSEMENT** signale le risque d'accidents corporels graves à mortels.
- **DANGER** signale la survenue d'accidents mortels en cas de non respect.

Informations importantes



Les informations importantes ne concernant pas de situations à risques pour l'homme ou le matériel sont signalées par le symbole ci-contre.

Autres symboles

Symbole	Signification
▶	Étape à suivre
→	Renvois à un autre passage dans le document
•	Enumération/Enregistrement dans la liste
–	Enumération / Entrée de la liste (2e niveau)

Tab. 1

1.2 Mesures de sécurité

Consignes générales de sécurité

Le non respect des consignes de sécurité peut provoquer des accidents graves – voire mortels – ainsi que des dégâts matériels et écologiques.

- ▶ Avant la mise en service de l'installation, lire attentivement les consignes de sécurité.

Risques dus à une négligence concernant votre propre sécurité dans les cas d'urgence, par ex. lors d'un incendie.

- ▶ Ne vous mettez jamais vous-même en danger de mort. La sécurité des personnes est toujours prioritaire.

Installation, modification, fonctionnement

Une arrivée d'air insuffisante peut entraîner des échappements de fumées dangereux.

- ▶ L'installation et la mise en service ainsi que l'entretien et la maintenance doivent être effectués exclusivement par un professionnel.
- ▶ Veiller à ce que le local d'installation de la chaudière reste à l'abri du gel.
- ▶ Respecter les réglementations techniques ainsi que les prescriptions légales et les directives d'homologation en vigueur pour la mise en place et le fonctionnement de l'installation de chauffage.
- ▶ Faire exécuter la mise en place de l'appareil uniquement par un professionnel agréé.
- ▶ Le système d'évacuation des gaz brûlés ne doit pas être modifié.
- ▶ Ne pas faire fonctionner l'appareil sans le volume d'eau suffisant.
- ▶ Veiller à ce que toutes les ouvertures de l'installation (portes, trappes de visite) restent toujours fermées pendant le fonctionnement de l'appareil.
- ▶ Utiliser uniquement les combustibles homologués indiqués sur la plaque signalétique.
- ▶ Ne pas obturer ni diminuer les orifices d'aération sur les portes, fenêtres et murs.

Danger en cas de fuites d'huile

- ▶ Si la chaudière fonctionne au fioul et que l'utilisateur constate des fuites, il est dans l'obligation de les faire éliminer immédiatement par un professionnel en vertu des prescriptions spécifiques locales en vigueur !

Si l'on perçoit une odeur de gaz :

- ▶ Fermer le robinet de gaz.
- ▶ Ouvrir les fenêtres.
- ▶ Ne pas actionner les commutateurs électriques ou tout autre objet provoquant des étincelles.
- ▶ Eteindre toute flamme à proximité.
- ▶ Ne pas former de flamme.
- ▶ Ne pas fumer.
- ▶ Ne pas utiliser de briquet.
- ▶ Avertir les habitants de l'immeuble, mais ne pas sonner.
- ▶ Téléphoner immédiatement, **de l'extérieur** à la compagnie de gaz et à un installateur ou un service après-vente agréé Buderus.

Si l'on perçoit une odeur de gaz brûlés

- ▶ Mettre l'appareil hors service (→ page 6).
- ▶ Ouvrir les fenêtres et les portes.
- ▶ Informer immédiatement un installateur ou un service après-vente agréé Buderus.

Risque d'électrocution

- ▶ Avant de commencer les travaux quels qu'ils soient sur l'installation de chauffage, mettez celle-ci hors tension sur tous les pôles, par ex. en coupant l'interrupteur d'arrêt d'urgence situé devant la chaufferie.
- ▶ Il ne suffit pas d'arrêter l'appareil de régulation !
- ▶ Protéger l'installation de chauffage contre tout réenclenchement involontaire.
- ▶ Respecter les prescriptions et règles locales en vigueur pour le raccordement électrique, la première mise en service, l'entretien et la maintenance.

Installation, modifications

- ▶ l'installation ainsi que les éventuelles modifications de l'appareil doivent exclusivement être confiées à un installateur ou un service après-vente agréé.
- ▶ Le système d'évacuation des gaz brûlés ne doit pas être modifié.
- ▶ Pour les **chaudières type cheminée** : ne pas obturer ni diminuer les orifices d'aération sur les portes, fenêtres et murs. Si les fenêtres sont étanches, assurer l'arrivée de l'air de combustion.
- ▶ Veiller à ce que le local d'installation de la chaudière reste à l'abri du gel.
- ▶ Respecter les réglementations techniques ainsi que les prescriptions légales et les directives d'homologation en vigueur pour la mise en place et le fonctionnement de l'installation de chauffage.

Inspection et entretien

- ▶ **Recommandations pour le client** : conclure un contrat d'entretien et d'inspection avec un professionnel agréé pour une inspection annuelle et un entretien personnalisé.
- ▶ L'utilisateur est responsable de la sécurité de l'installation de chauffage et du respect de l'environnement (conformément aux prescriptions nationales en vigueur).
- ▶ N'utiliser que des pièces de rechange d'origine !

Matières explosives et facilement inflammables

- ▶ Ne pas utiliser ni stocker des matériaux facilement inflammables (papier, solvants, peintures, etc.) à proximité de la chaudière.

Air de combustion/air ambiant

- ▶ L'air de combustion / air ambiant doit être exempt de substances corrosives (par exemple, hydrocarbures halogénés qui comprennent des liaisons chlorées ou fluorées). L'installation est ainsi protégée contre la corrosion.
- ▶ L'air de combustion doit être exempt de poussière.
- ▶ Ne pas suspendre de linge à sécher dans le local d'installation.

Désinfection thermique

- ▶ **Risque de brûlure !**
Contrôler le fonctionnement si les températures sont supérieures à 60 °C.

Recyclage

- ▶ Recycler les emballages en respectant l'environnement.

2 Caractéristiques de l'appareil

2.1 Utilisation conforme

La chaudière à gaz/fioul Uni 3000 F est conçue pour le réchauffement de l'eau de chauffage, par ex. dans les immeubles collectifs ou les sites industriels.

Cette chaudière n'est autorisée que pour un fonctionnement type cheminée.

Des brûleurs gaz fioul ou gaz homologués selon EN 676 et EN 267 peuvent être utilisés dans la mesure où leur champ d'action correspond aux caractéristiques techniques de la chaudière.

Seuls peuvent être utilisés les brûleurs qui ont été homologués et autorisés en ce qui concerne leur compatibilité électromagnétique (CEM).

Les régulateurs de la série CFB 9xx sont utilisés sur ces chaudières.

La qualité de l'eau de remplissage et d'appoint doit correspondre aux spécifications du livret d'exploitation joint à la livraison.

Informations complémentaires relatives à une utilisation conforme → chap. 2.4, page 4.

2.2 Obligations d'autorisation et d'information

L'installation d'une chaudière au gaz doit être déclarée auprès du fournisseur de gaz compétent et autorisée par celui-ci.

- ▶ Tenir compte du fait que les autorisations régionales sont éventuellement nécessaires pour le système d'évacuation des fumées et le raccordement des condensats au réseau public des eaux usées.
- ▶ Avant de démarrer le montage, informer l'administration compétente (par ex. le ramoneur compétent) et le service public des eaux usées.

2.3 Déclaration de conformité CE

La construction et le fonctionnement de cet appareil répondent aux directives européennes correspondantes ainsi qu'aux conditions locales en vigueur.

La conformité a été prouvée.

La déclaration de conformité du produit est disponible sur demande. En contactant l'adresse figurant au verso de cette notice.

Valable uniquement pour 400 kW :

Ce produit est un bloc chaudière avec carénage conformément au journal officiel de l'UE n° L 239 du règlement n° 813/2013 portant application de la directive 2009/125/CE, art. 2, chap. 6. Conformément à l'art. 1, chap. 2 (g) du journal officiel précédemment cité, le présent produit est reconnu comme étant un produit de remplacement pour un corps de chauffe identique présent sur le marché. Cette disposition est valable jusqu'au 31 décembre 2017. La responsabilité de l'utilisation correcte de ce produit incombe à tous ceux qui proposent le présent produit aux consommateurs.

2.4 Aperçu des combustibles utilisables

La chaudière ne doit fonctionner qu'avec les combustibles indiqués. Utiliser uniquement des brûleurs correspondant aux combustibles indiqués. Lors de la mise en service, votre installateur a enregistré le combustible dans le tabl. 4, chap. 10, page 11.

Combustibles			
Fioul domestique EL selon DIN 51 603 Partie 1	Propane	Gaz naturel DVGW G 260	Biogaz Qualité conforme à DVGW G 262 tableau 3
Remarque : la chaudière ne doit fonctionner qu'avec les combustibles indiqués. Choisir un brûleur adapté aux combustibles indiqués. La liste du fabricant indiquant les brûleurs fioul disponibles ainsi que les recommandations du fabricant doivent être respectées.			

Tab. 2 Combustibles

2.5 Plaque signalétique

La plaque signalétique se trouve à l'avant de la chaudière.

Vous y trouverez le numéro de série, les données concernant la puissance et l'homologation.



Si vous contactez le fournisseur en raison d'un problème sur votre installation, indiquez toujours ces renseignements. Ils permettent de réagir rapidement et de manière ciblée.

Les données imprimées sur la plaque signalétique de la chaudière servent de référence et doivent être respectées.

2.6 Description de l'appareil

La chaudière Uni 3000 F est une chaudière de chauffage à équiper d'un brûleur soufflant avec deux parcours de fumées conformément à la norme EN 303/ EN 14394 pour les combustibles fioul et gaz. Elle est désignée ci-dessous par le terme chaudière.

Les composants principaux de la chaudière sont :

- Le corps de chaudière transmet la chaleur produite (par le brûleur) à l'eau de chauffage.
- Jaquette de chaudière et isolation thermique [2]. La jaquette de chaudière et l'isolation thermique réduisent les pertes d'énergie.
- Appareil de régulation (accessoire [1]). L'appareil de régulation contrôle et pilote tous les composants électriques de la chaudière.

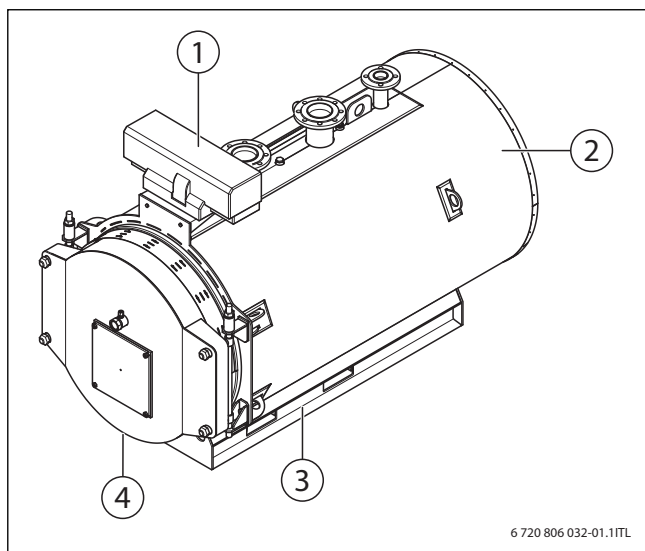


Fig. 1 Chaudière fioul/gaz Uni 3000 F pour une puissance chaudière de 120 à 820 kW

- [1] Appareil de régulation
- [2] Jaquette de chaudière
- [3] Châssis
- [4] Porte de brûleur

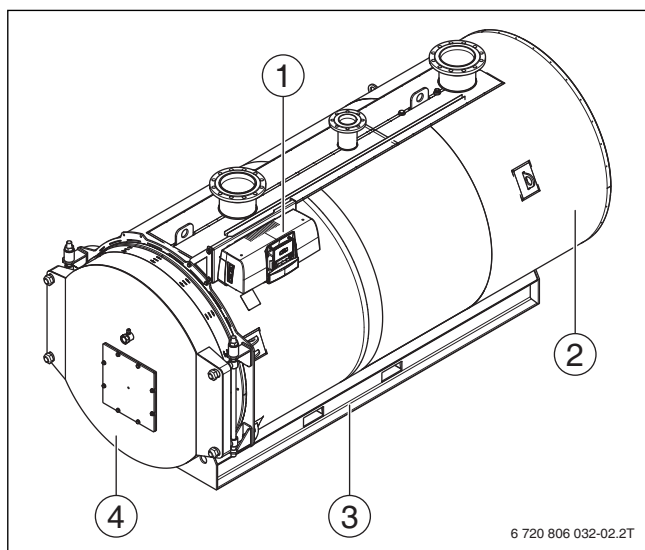


Fig. 2 Chaudière fioul/gaz Uni 3000 F pour une puissance chaudière de 1040 à 1850 kW

- [1] Appareil de régulation
- [2] Jaquette de chaudière
- [3] Châssis
- [4] Porte de brûleur

3 Recommandations pour l'installation et le fonctionnement



Pour l'installation et le fonctionnement de l'installation de chauffage, respecter les normes et directives locales spécifiques en vigueur !

Les données indiquées sur la plaque signalétique servent de référence et doivent être respectées.

3.1 Qualité de l'air de combustion

- ▶ L'air de combustion doit être exempt de substances corrosives (par exemple, hydrocarbures halogénés qui comprennent des liaisons chlorées ou fluorées). L'installation est ainsi protégée contre la corrosion.
- ▶ Ne pas utiliser ni stocker de produits de nettoyage contenant du chlore ni d'hydrocarbures halogénés (contenus par ex. dans les sprays, les solvants, produits de nettoyage, peinture et colles) dans le local d'installation.
- ▶ L'air de combustion doit être exempt de poussière.
- ▶ Couper la chaudière si des travaux effectués dans le local d'installation génèrent de la poussière. Un brûleur encrassé suite aux travaux effectués dans le local d'installation doit être nettoyé avant d'être mis en service.

3.2 Qualité de l'eau de chauffage

La qualité de l'eau de remplissage et d'appoint est un facteur essentiel pour l'augmentation de la rentabilité, la sécurité de fonctionnement, la durée de vie et la disponibilité d'une installation de chauffage. Si l'eau de remplissage contient une forte dureté calcique, le calcium se dépose sur les surfaces de l'échangeur thermique et entrave le transfert de la chaleur à l'eau de chauffage. Dans ce cas, la température sur les parois des surfaces de l'échangeur thermique augmente de même que les tensions thermiques (charges sur le corps de la chaudière).

C'est pourquoi les propriétés de l'eau de remplissage et d'appoint doivent répondre aux exigences requises par livret d'exploitation joint où elles doivent être enregistrées.

Les directives exigent généralement, pour les chaudières > 600 kW, un traitement de l'eau indépendamment de la dureté de l'eau de remplissage et d'appoint.

4 Mise en service

- ▶ Le professionnel doit initier le client en ce qui concerne le mode de fonctionnement et l'utilisation de la chaudière.
- ▶ Ne pas entreprendre de modification ni de réparation.

4.1 Mise en service de l'installation de chauffage

Pour que l'installation de chauffage puisse être mise en service, vérifier les points suivants :



Ouvrir rapidement les ouvertures automatiques du purgeur uniquement pour la purge.

- ▶ Vérifier si la pression de service nécessaire est établie.
- ▶ Contrôler l'étanchéité des raccords et connexions à bride.
- ▶ Ouvrez l'alimentation en combustible au niveau du dispositif principal d'arrêt.
- ▶ Enclencher l'interrupteur d'arrêt d'urgence.

Demandez à votre installateur de vous montrer comment rajouter de l'eau (→ également au chap. 7.2, page 7).

4.2 Mise en service de l'appareil de régulation et du brûleur

Mettre la chaudière en service par le régulateur (dans cet exemple, fig. 3 : CFB 930). La mise en service de l'appareil de régulation implique automatiquement celle du brûleur. Celui-ci peut ensuite être démarré par l'appareil de régulation.

Vous trouverez des informations complémentaires dans la notice d'utilisation de l'appareil de régulation ou du brûleur utilisés.

- ▶ Mettre le thermostat de la chaudière [2] sur **105 °C**. Placer l'interrupteur marche/arrêt [6] sur « I » (MARCHE).



Tenez compte de la notice d'utilisation de l'appareil de régulation.

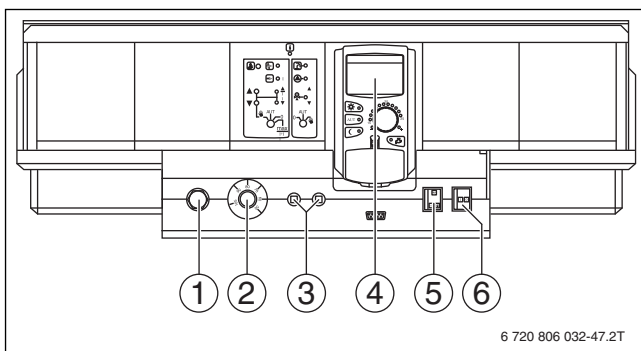


Fig. 3 Régulateur, exemple CFB 930

- [1] Limiteur de température de sécurité
- [2] Thermostat de la chaudière
- [3] F1, F2 Fusible
- [4] MEC
- [5] Interrupteur pour mode urgence du brûleur
- [6] Interrupteur marche/arrêt

5 Mise hors service



AVIS : Dégâts sur l'installation dus au gel.

L'installation de chauffage risque de geler en cas de panne de réseau ou en coupant la tension d'alimentation !

- ▶ Vérifiez la fonction « Réglages de l'appareil de régulation » pour que l'installation de chauffage reste en marche (en particulier en cas de risque de gel).

5.1 Mettre l'installation de chauffage hors service

Mettez votre installation hors service par l'appareil de régulation (par ex. appareil de régulation CFB 930, → fig. 3, page 6). La mise hors service de l'appareil de régulation implique automatiquement celle du brûleur.

- ▶ Placer l'interrupteur marche/arrêt (→ fig. 3, [2]) sur « 0 » (ARRET).
- ▶ Stopper l'arrivée du combustible.

5.2 Mise hors service de l'installation de chauffage en cas d'urgence



Déconnectez l'installation de chauffage par l'interrupteur d'arrêt d'urgence ou par le fusible de la chaufferie uniquement s'il y a danger de mort ou risque d'accident.

- ▶ Ne jamais se mettre en danger de mort. La sécurité des personnes est toujours prioritaire.
- ▶ Dans les autres cas de danger, couper immédiatement l'arrivée de combustible principale et mettre l'installation de chauffage hors tension par le fusible de la chaufferie ou l'interrupteur d'arrêt d'urgence (→ chap. 1.2, page 3).
- ▶ Stopper l'arrivée du combustible.

6 Élimination des défauts du brûleur



AVIS : Dégâts sur l'installation dus au gel. Si elle ne fonctionne pas, l'installation de chauffage risque de geler en cas de grands froids, par ex. suite à un arrêt d'urgence.

- ▶ Si l'installation est arrêtée en cas de gel pendant plusieurs jours suite à un arrêt pour défaut : vidanger l'eau de chauffage par le robinet de remplissage et de vidange. Pour cela, le purgeur doit être ouvert au point le plus haut de l'installation de chauffage.

L'écran affiche les défauts de l'installation de chauffage. Vous trouverez des informations complémentaires concernant les messages de défauts dans la notice d'utilisation de l'appareil de régulation concerné. Un défaut au niveau du brûleur est également signalé par un témoin lumineux sur le brûleur.



AVIS : Dégâts sur l'installation dus à l'utilisation trop fréquente du bouton de réarmement. Le transformateur d'allumage du brûleur peut être endommagé.

- ▶ Ne pas appuyer plus de trois fois de suite maximum sur le bouton de réarmement.

- ▶ Appuyer sur la touche de réarmement du brûleur (voir notice d'utilisation du brûleur).

Si le brûleur ne démarre toujours pas après trois tentatives, veuillez contacter un professionnel.

7 Inspection et entretien



AVIS : Dégâts sur l'installation dus à l'insuffisance ou à l'absence d'entretien et de nettoyage !

- ▶ Faire inspecter, nettoyer et entretenir l'installation de chauffage une fois par an par un professionnel. Vérifier à cette occasion le parfait fonctionnement de l'installation de chauffage.
- ▶ Éliminer les défauts immédiatement afin d'éviter les dégâts sur l'installation.
- ▶ Nous recommandons de conclure un contrat d'inspection annuelle et d'entretien personnalisé.



L'inspection et l'entretien annuels font partie des conditions de garantie.



Utiliser uniquement les pièces de rechange d'origine du fabricant. Les pièces de rechange peuvent être commandées via le catalogue du fabricant.

7.1 Importance d'un entretien régulier.

Faites procéder régulièrement à l'entretien de votre installation de chauffage :

- pour obtenir un rendement élevé et faire fonctionner l'installation de chauffage de manière économique (consommation faible en combustible),
- pour obtenir une grande sécurité d'exploitation,
- pour maintenir une combustion écologique de haut niveau.

7.2 Quand faut-il vérifier la pression d'eau de l'installation de chauffage ?



La qualité de l'eau de remplissage et d'appoint doit répondre aux directives indiquées dans le livret d'exploitation joint à la livraison.



Si l'eau de remplissage et d'appoint dégage du gaz, des poches d'air peuvent se former dans l'installation.

- ▶ Purger l'installation (par ex. sur les radiateurs).
- ▶ Si nécessaire, rajouter de l'eau d'appoint.

L'eau utilisée pour le remplissage ou l'eau d'appoint perd beaucoup en volume pendant les premiers jours en raison des dégagements de gaz. C'est pourquoi, sur les installations qui viennent d'être remplies, la pression de l'eau de chauffage doit d'abord être vérifiée une fois par jour, puis à intervalles de plus en plus longs.

- Une fois que le volume de l'eau de chauffage est stable, la pression d'eau doit être contrôlée une fois par mois.

On fait généralement la distinction entre les installations ouvertes et les installations fermées. Dans la pratique on n'installe presque plus d'installations ouvertes. C'est pourquoi les exemples qui expliquent comment contrôler la pression de l'eau sont basés sur des installations fermées. Tous les pré réglages ont été effectués par l'installateur lors de la première mise en service.

7.2.1 Contrôler et corriger la pression d'eau

Pour garantir le bon fonctionnement de votre installation de chauffage, celle-ci doit être remplie d'une quantité d'eau suffisante.



AVIS : Dégâts sur l'installation dus à des remplissages fréquents.

L'installation de chauffage risque d'être endommagée en raison de la corrosion et de la formation de tartre selon la qualité de l'eau utilisée.

- ▶ Veiller à ce que l'installation de chauffage soit purgée.
- ▶ Contrôler l'étanchéité de l'installation de chauffage et le bon fonctionnement du vase d'expansion.
- ▶ Informez le chauffagiste si vous devez souvent rajouter de l'eau d'appoint dans l'installation.
- ▶ Demandez à l'installateur si l'eau courante non traitée peut être utilisée, ou si le cas échéant, elle doit être traitée.

- ▶ Si la pression d'eau de votre installation de chauffage est trop faible, complétez avec de l'eau d'appoint.



AVIS : Dégâts sur l'installation dus aux contraintes thermiques !

- ▶ Remplir l'installation de chauffage uniquement à froid (la température de départ ne doit pas dépasser 40 °C maximum).
- ▶ Remplir l'installation de chauffage pendant le fonctionnement uniquement par le dispositif de remplissage du retour du système de tuyauterie de l'installation de chauffage.

- ▶ Vérifiez la pression de l'eau une fois par mois.

7.2.2 Installations fermées

Lorsque la pression minimale inférieure nécessaire n'est pas atteinte dans l'installations de chauffage (→ tabl. 3, page 10) : rajouter de l'eau d'appoint.

- ▶ Vérifier la pression d'eau de l'installation de chauffage.
- ▶ Vérifier la pression de service. Si la pression de l'installation descend en dessous de la valeur indiquée au tabl. 3, il faut rajouter de l'eau.
- ▶ Rajouter de l'eau d'appoint.
- ▶ Purger l'installation de chauffage.
- ▶ Revérifier la pression de service.

7.2.3 Installations ouvertes

Sur les installations ouvertes, l'aiguille de l'hydromètre [1] doit se situer dans les limites du marquage rouge [3].

La pression de l'installation dépend de la hauteur statique de l'installation et de la hauteur d'installation du vase d'expansion.

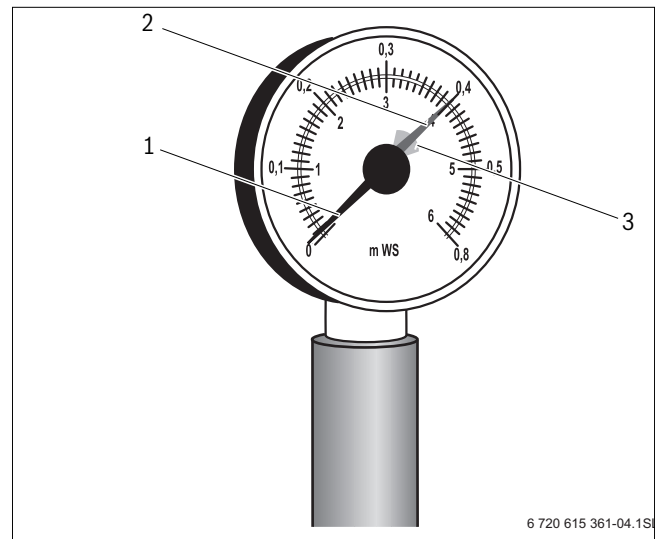


Fig. 4 Hydromètre pour installations de chauffage ouvertes

- [1] Aiguille de l'hydromètre
- [2] aiguille verte
- [3] marquage rouge

7.3 Installations avec systèmes de maintien de pression automatiques

Sur les installations équipées d'un système automatique de maintien de pression, les indications du fabricant doivent être respectées. Dans ce cas, les exigences requises pour la qualité de l'eau sont également valables (voir livret d'exploitation).

8 Protection de l'environnement / Recyclage

La protection de l'environnement est une valeur de base du groupe Bosch.

Nous accordons une importance égale à la qualité de nos produits, leur rentabilité et la protection de l'environnement. La législation et les prescriptions relatives à la protection de l'environnement sont strictement respectées. Nous mettons tout en œuvre en termes de techniques et de matériaux pour contribuer à la protection de l'environnement, tout en veillant à maintenir nos objectifs économiques.

Emballages

En matière d'emballages, nous participons aux systèmes de mise en valeur spécifiques à chaque pays, qui visent à garantir un recyclage optimal. Tous les matériaux d'emballage utilisés respectent l'environnement et sont recyclables.

Appareil usagé

Les appareils usagés contiennent des matériaux recyclables qui doivent passer par une filière de recyclage.

Les modules sont facilement séparables et les matériaux sont identifiés. Il est ainsi possible de trier les différents modules en vue de leur recyclage ou de leur élimination.

9 Consignes pour économiser l'énergie

Chauffage économique

L'appareil est conçu de façon à ce que la consommation de fioul/gaz et l'impact sur l'environnement soient réduits au minimum, tout en garantissant un confort maximum.

Entretien

Afin de maintenir la consommation de gaz et les émissions polluantes à un niveau aussi faible que possible pendant une longue période, nous recommandons de conclure un contrat de maintenance avec un service technique agréé incluant une inspection annuelle et un entretien personnalisé.

Régulation de chauffage ; réglementation relative à l'économie d'énergie

La législation allemande impose l'utilisation d'une régulation de chauffage avec thermostat en fonction de la température ambiante ou extérieure, conformément au § 12 de la réglementation sur les économies d'énergie (EnEV).

Vous trouverez davantage d'informations dans la notice d'installation et d'utilisation du régulateur.

Installations de chauffage avec régulation en fonction de la température extérieure

Ce type de régulation enregistre la température extérieure et modifie la température de départ chauffage selon la courbe de chauffage réglée sur le régulateur. Plus la température extérieure est basse, plus la température de départ est élevée.

Régler la courbe de chauffage à une valeur aussi faible que possible. Le thermostat de l'appareil doit être réglé sur la température de détermination maximale de l'installation de chauffage.

Installations de chauffage avec régulation en fonction de la température ambiante

La pièce où se trouve le régulateur en fonction de la température ambiante détermine la température des autres pièces (pièce de référence). Dans la pièce de référence, ne pas installer de vanne thermostatique.

Le thermostat de l'appareil doit être réglé sur la température de détermination maximale de l'installation de chauffage.

Dans chaque pièce (sans la pièce de référence), la température peut être réglée individuellement par les vannes thermostatiques. Si vous souhaitez une température plus faible dans la pièce de référence que dans les autres pièces, laissez le régulateur en fonction de la température ambiante à la valeur réglée et diminuez le radiateur au niveau de la vanne.

Robinets thermostatiques

Ouvrir complètement les robinets thermostatiques afin que la température ambiante souhaitée puisse être atteinte. Ne modifier la température sur le régulateur que lorsque la température ambiante souhaitée n'est pas atteinte après un certain temps.

Mode économique (abaissement nuit)

La diminution de la température ambiante le jour ou la nuit permet de réaliser d'importantes économies de combustible. La réduction de la température de 1 K permet de réaliser jusqu'à 5 % d'économie. Il n'est pas intéressant de baisser quotidiennement la température ambiante des pièces en dessous de +15 °C, les murs refroidis dégageant ainsi du froid. Dans ce cas, la température ambiante est souvent augmentée et davantage d'énergie consommée que lorsque la chaleur est alimentée de manière régulière.

Si le bâtiment est bien isolé, diminuer la température en mode économique. Même si la température économique réglée n'est pas atteinte, l'énergie est économisée parce que le chauffage ne s'enclenche pas. Le début du chauffage économique peut éventuellement être réglé plus tôt.

Aérer

Pour aérer, ne pas laisser la fenêtre en position oscillo-battante. Sinon, la chaleur s'échappe continuellement de la pièce sans améliorer significativement l'air ambiant. Il vaut mieux ouvrir complètement les fenêtres pendant une courte durée.

Fermer les robinets thermostatiques pendant l'aération.

Eau chaude sanitaire

Choisir la température de l'eau chaude sanitaire aussi basse que possible. Un réglage sur une température basse permet une économie d'énergie importante. En plus, les températures élevées de l'eau chaude entraînent un plus fort entartrage et entravent le bon fonctionnement de l'appareil (par ex. des temps de chauffe prolongés ou un débit d'eau réduit).

Bouclage sanitaire

Si l'appareil est équipé d'une pompe de circulation de l'eau de chauffe, la régler par une minuterie suivant les besoins individuels (par exemple, matin, midi et soir).

Vous savez maintenant comment chauffer avec l'appareil Bosch tout en réalisant des économies. Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à contacter votre installateur - ou à nous écrire.

10 Généralités**Pression de service/qualité de l'eau**

Pression de service/qualité de l'eau	
Pression de service minimale (rajouter de l'eau si la valeur est inférieure à la consigne)	_____ bar
Pression de consigne (valeur optimale)	_____ bar
Pression de service maximale de l'installation (pression admissible de la soupape de sécurité)	_____ bar
L'eau d'appoint doit être traitée.	Oui/Non

Tab. 3 Pression de service (enregistrée par le chauffagiste)

Nettoyage de la jaquette de chaudière

Nettoyer la jaquette de chaudière à l'aide d'un chiffon humide. Ne pas utiliser de produits de nettoyage corrosifs ou caustiques.

Caractéristiques techniques de l'appareil

Si vous avez besoin du service après-vente, il est préférable de donner des renseignements précis sur votre appareil. Ces informations sont indiquées sur la plaque signalétique ou sur l'auto-collant de l'appareil (→ notice de montage et d'entretien).

Chaudière fioul/gaz (par ex. Uni 3000 F) :

.....

Numéro de série :

Date de la mise en service :

.....

Combustible approprié

Pour pouvoir fonctionner sans pannes, l'installation de chauffage doit être utilisée avec le combustible approprié. Au moment de la mise en service, votre installateur inscrira dans le tableau ci-dessous le nom du combustible à utiliser.



AVIS : Dégâts sur l'installation dus à l'utilisation d'un combustible inapproprié.

- ▶ Utilisez exclusivement le combustible approprié à votre installation de chauffage.



Si vous souhaitez convertir votre installation à un autre type de combustible, nous vous recommandons de demander conseil à votre installateur.

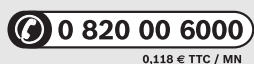
Utiliser les combustibles suivants :

Tampon/Signature/Date

Tab. 4

Bosch Thermotechnologie SAS
CS 80001
F-29410 Saint-Thégonnec

www.bosch-climate.fr



0,118 € TTC / MN

IMPORTANT: il est nécessaire de faire retour du bon de garantie
ou de s'enregistrer sur notre site www.bosch-climate.fr.